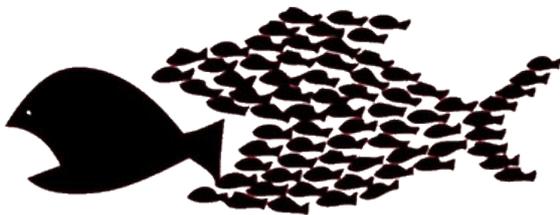
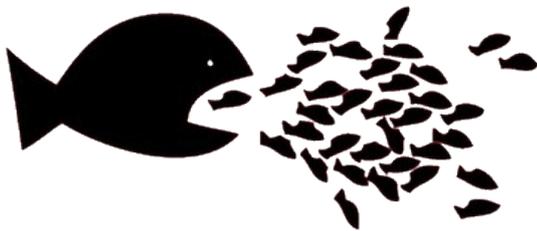


CAISSE DE GRÈVE : KESAKO ?

Faire grève coûte cher et lorsqu'on entre dans un mouvement de grève de longue durée la question de comment tenir financièrement se pose rapidement. La caisse de grève, ou caisse de solidarité, permet d'apporter une aide financière. Petite explication.

COMMENT METTRE EN PLACE UNE CAISSE DE GRÈVE ?

C'est aux grévistes de décider de la mise en place d'une caisse de grève. La décision peut se prendre lors des Assemblées Générales de grévistes qui organisent le mouvement.



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Les règles de fonctionnement de la caisse de grève doivent être décidées collectivement par les grévistes en Assemblée Générale :

- actions mises en place pour récolter de l'argent ;
- modalités de partage de l'argent qui sera récolté ;
- personnes qui gèrent la caisse et tiennent les comptes.

COMMENT RÉCOLTER DE L'ARGENT ?

Diverses initiatives peuvent être décidées pour remplir la caisse. Quelques exemples :

- déposer des caisses dans les salles des personnels des écoles et établissements ;
- récolter de l'argent sur le parcours des manifestations ;
- organiser des événements de soutien (cantines, concerts, tombolas, soirées festives...) ;
- ouvrir une caisse en ligne ;
- récolter de l'argent sur les marchés ou aux sorties des métros ce qui permet également de faire connaître et d'expliquer les raisons de la grève ;
- solliciter les syndicats pour qu'ils y contribuent.